



Des conseils

Travaux d'économie d'énergie : éco-réhabilitation

→ Les travaux les plus efficaces :

- Isoler les combles et toitures
- Isoler les murs
- Isoler les planchers bas
- Changer de chaudière
- Changer le système de chauffage
- Installer une ventilation
- Remplacer des fenêtres

→ Performances énergétiques :

Utilisation d'isolants à base renouvelable (écologiques) couverts par des garanties fiables (avis technique, marquage CE) : fibre de bois, ouate de cellulose, laines d'origine végétale, etc.). En plus de leur performance contre le froid, ces matériaux grâce à leur grande capacité thermique, vont assurer une meilleure protection contre le chaud en été et éviter ainsi l'utilisation d'une climatisation (1).

Chauffage/production d'eau chaude sanitaire :

chauffe-eau solaire, système solaire combiné (eau chaude + chauffage), insert ou poêle labélisé "Flamme Verte", chaudière bois-bûches à combustion inversée et tirage forcé (chaudières dites turbo), chaudière automatique au bois déchiqueté et granulés, poêle à granulés individuels ou hydrobouilleurs.

Installation de dispositifs limitant la consommation d'électricité : interrupteur mural à l'entrée du séjour commandant la prise destinée au matériel audiovisuel pour supprimer facilement les veilles. *Economies : environ 60 € par an.*

Installation d'équipements limitant la consommation d'eau : chasse d'eau à double commande (3 ou 6 litres), robinetterie à faible débit (robinet à butée, embout aérateur), douchette économique, réducteur de pression. *Economies : environ 30 % d'eau par an.*

Utilisation de peintures et vernis sans COV pour une bonne qualité de l'air intérieur et un meilleur impact sanitaire : les émanations de Composés Organiques Volatiles (COV), de formaldéhydes et autres produits volatils sont toxiques.

Utilisation de bois français ou avec éco-certification FSC ou PEFC : menuiseries intérieures et extérieures (châtaignier, chêne, pin sylvestre...), volets, escaliers intérieurs. Les menuiseries bois consomment moins d'énergie à la fabrication que les menuiseries PVC ou aluminium et peuvent être recyclées. Le PVC dégage des COV et des formaldéhydes.

(1) Fiche matériaux consultable sur <http://pie.dromenet.org> (rubrique Infos pratiques puis éco-construction)

Maintien à domicile / Adaptation du logement

Des travaux peuvent être réalisés de façon à rester le plus longtemps possible dans votre logement :

- Remplacer la baignoire par un bac à douche.
- Surélever les toilettes et poser des barres de relèvement.
- Installer un monte escalier.
- Poser une rampe d'accès.
- Adapter le logement à un fauteuil roulant (élargir les portes, créer un plan incliné).
- Adapter l'espace à tout type de handicap.



Des aides

Des aides financières sont possibles pour les logements de plus de 15 ans (*) Propriétaires Occupants à revenus modestes

Subventions de l'ANAH

Sous conditions de ressources, la subvention de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) est accessible à toute personne propriétaire de son logement, construit il y a plus de 15 ans.

- **35 %, 40 % ou 50 %** du montant des travaux HT dans la limite de **20 000 €** sous conditions de ressources.
- **50 %** du montant des travaux HT dans la limite de **50 000 € HT** si les logements sont insalubres.

En complément, selon les situations :

- Sous conditions de ressources des subventions du Département, de la Région, des caisses de retraite.
- Economies d'énergies : des subventions du Département et de la Région ainsi que des crédits d'impôts.
- Des prêts sociaux, CAF/ MSA.



J'éco-rénove avec le programme "Habiter mieux" : des aides exceptionnelles pour les travaux d'économie d'énergie

- Il faut que les travaux conduisent à plus de 25 % d'économies.
- Les primes du programme national "Habiter Mieux" sont complétées par le Département et par des subventions de l'Anah et de la Région Rhône Alpes.
- **Au total les subventions varient de 50 à 60 %.**

Le remplacement d'une vieille chaudière permet d'économiser jusqu'à 20 %, l'isolation des combles selon les nouvelles normes (plus de 30 cm) également. Plus votre isolation est ancienne, moins elle est performante.

Propriétaires Bailleurs : offre locative à loyer maîtrisé

- Sont concernés les logements "dégradés" avec un projet global de réhabilitation. Les travaux concourent à une réhabilitation de bonne qualité architecturale, écologique et énergétique (étiquette C). Les travaux d'éco-réhabilitation suivants sont exigés : économie d'eau, d'électricité, peintures sans COV ou bénéficiant d'un éco-label. L'usage de matériaux écologiques, d'énergies renouvelables est vivement recommandé.
- Le propriétaire s'engage à conventionner avec l'Anah sur 12 années.
- Le plafond de travaux pris en compte par l'Anah peut atteindre 1 000 € HT/m² dans la limite de 80 m²/logement : subventions Anah, Département, Intercommunalités jusqu'à 45 %.
- Avantage fiscal : 60 % d'abattement sur les revenus fonciers liés à la convention signée avec l'ANAH (durée 12 ans).

(*) Pas de critère d'âge du logement pour les travaux d'adaptation, sous certaines conditions.

Pour tout renseignement et information personnalisée

que vous soyez propriétaire occupant
ou propriétaire bailleur

A votre disposition :



Des permanences assurées par le CALD :
(hors mois d'août)



**1^{er} et 3^e lundi du mois
de 8 h 30 à 9 h 30**

Site de Romans

**13-15 rue Réaumur
ZI des Allobroges à Romans**



Un numéro vert :

Tous les jours, au CALD

N° Vert 0 800 300 915

aux heures de bureau

E.mail : eoh@dromenet.org

Site : www.cald.dromenet.org

Alixan
Barbieres
Beauregard-Baret
Beauvallon
Besayes
Bourg-de-Peage
Charpey
Chateauneuf-sur-Isère
Chatillon-Saint-Jean
Chatuzange-le-Goubet
Clérieux
Crepol
Etoile-sur-Rhône
Eymeux
Genissieux
Geyssans
Granges-Les-Beaumont
Hostun
Jaillans
La Baume-d'Hostun
Le Chalon
Marches
Miribel
Monteleger
Montmiral
Montrigaud
Mours-Saint-Eusebe
Ourches
Parnans
Peyrins
Rochefort-Samson
Romans-sur-Isère
St-Bardoux
St-Bonnet-de-Valclérieux
St-Christophe-et-le-Laris
St-Laurent-d'Onay
St-Michel-sur-Savasse
St-Paul-Les-Romans
St-Vincent-La-Commanderie
Triors

Ce dépliant est imprimé sur du papier 100 % recyclé avec des encres végétales, sans solvant.

VALENCE ROMANS
SUD RHÔNE-ALPES

Amélioration de l'Habitat : des conseils et des aides

- Améliorer la qualité énergétique des logements.
- Eco-réhabilitation.
- Adapter et rendre accessible l'habitat des personnes âgées.
- Développer l'offre locative privée à loyer maîtrisé.
- Lutter contre les situations d'habitat très dégradé, voire insalubre.



Rhône-Alpes

